



F.F.C.E.B.  
C.A.F.

Le 12 septembre 2013

Lettre 06/2013

A tous les arbitres de la F.F.C.E.B.

- Objet:
1. remise à niveau annulée
  2. licence obligatoire pour tous les arbitres qui officient
  3. l'élection de l'arbitre de l'année

Madame, Monsieur, Maître,

1. **La remise à niveau** initialement prévue le samedi 07 décembre 2013 **est annulée** ; vous serez bien entendu informés des éventuelles modifications aux règlements tant FIE que nationaux en matière d'arbitrage.
2. Nous vous rappelons que **tous les arbitres qui officient doivent être porteur d'une licence valable pour la saison en cours** ; cette licence est également une couverture d'assurance tant pour vous , que pour le Cercle ou l'organisateur qui vous engage.
3. l'élection de l'arbitre de l'année :

Les deux commissions d'arbitrage souhaitent reconduire cette élection pour la prochaine saison en y ajoutant celle du « jeune arbitre » dont l'âge est en-dessous de la catégorie seniors.

Les journées prévues pour les votes sont les Championnats de Belgique suivants :

26 octobre 2013 Juniors à Jodoigne  
30 novembre 2013 Cadets à Perwez  
25 et 26 janvier 2014 Minimes à Hasselt ; seuls les inscrits aux CB minimes pourront voter  
26 et 27 avril 2014 Seniors individuels à ?? (lieu encore à déterminer)

Les résultats ne seront publiés officiellement qu'après les Championnats de Belgique individuels Seniors.

2 listes d'arbitres seront établies :

- 1 avec les noms des arbitres plus jeunes que la catégorie seniors
- 1 avec tous les arbitres quelque soit leur catégorie d'âge .

Un jeune arbitre peut donc éventuellement gagner les deux élections.

Les votes sont réservés aux tireurs exclusivement ; les inscrits aux Championnats mentionnés ci-dessus pourront voter sur les 2 listes d'arbitres.

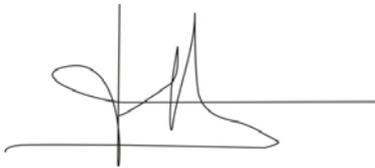
Tous les arbitres reconnus et licenciés de la saison en cours auprès de la F.F.C.E.B. et du Vlaamse Schermbond , et selon les rapports des activités transmis par les organisateurs, ayant officié au moins 3 fois en Belgique du 15 septembre 2012 au 13 octobre 2013 inclus , seront repris sur les deux listes qui seront remises à tous les tireurs par la personne qui enregistre les inscriptions les jours de compétition. Les tireurs voteront pour tous les arbitres repris sur les listes et pas seulement pour les arbitres présents auxdits Championnats.

Les listes seront établies par arme et chaque tireur recevra celle de l'arme dans laquelle il est inscrit. Chaque tireur devra choisir 1 nom minimum et 3 au maximum repris sur les listes pour que son bulletin soit valide. Aucun autre ajout ne sera pris en considération. Il remettra son bulletin de vote au directoire technique avant la fin de la compétition. Si égalité au niveau d'une arme (ballottage), c'est le nombre d'activités des arbitres concernés au cours de la période requise qui déterminera le vainqueur. Le dépouillement des bulletins sera contrôlé par un représentant de chaque Ligue/Fédération qui attestera de la validité de celui-ci.

Les arbitres de l'année seront honorés lors de la remise annuelle des trophées et diplômes de la F.F.C.E.B. et conserveront leur titre jusqu'à l'année sportive suivante ou tant qu'il n'y aura pas eu d'autre élection organisée par les deux commissions d'arbitrage.

Nous vous souhaitons une bonne rentrée à tous et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Maître, Chers Arbitres, nos meilleures salutations sportives

Pour la C.A.F.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Norbert VAN LOON', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'N' and 'V'.